



Commune de TOSTAT

Procès Verbal Conseil Municipal du 13 juin 2017

C.R. n°32

L'an deux mille dix-sept, le 13 juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - GARCIA - PELAEZ - SOULES - MALLET - TORRES
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARTIGNIER – MME FISCHER - SARNIGUET

M. Hyacinthe GARCIA a été désigné comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Protection incendie commune (Bruno),
- 2) Dossier LABAT (élevage chiens),
- 3) Dossier BAYAC,
- 4) Réfection RD8 (Bazillac à Bazet) par le conseil Départemental,
- 5) Travaux aménagement virage sortie Tostat vers Tarbes,
- 6) Compte-rendu commission voirie CCAM (Hervé),
- 7) Compte-rendu commission école CCAM (Hyacinthe)

- 8) Questions diverses.
Moutouade,
Direction de l'École de Tostat,
Réunion Comité du Quartier Adour,
Situation logements OPH65 rue de l'Adour (Bernard),
Point Aspiration incendie sur Adour,
Crépi Ateliers Municipaux,
Crépi mur du cimetière et réalisation de l'Ossuaire,
Création espaces verts communaux (Jardin Bibliothèque, Église côté Est),
Salle des fêtes et ADAC,
Échafaudages et abris de chantier,
Police de l'Eau,
Déclaration d'Incidents réseau téléphonique,
Signalétique routière sur le réseau du village,
Bornage du chemin du Rioumé,
Pont de Tostat Marsac,
Travaux électricité côté Est de l'église,
CCAS supprimée par délibération (ligne budgétaire),
Suppléants pour les élections sénatoriales.

Approbation du PV précédent

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 19 avril 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal N°31 du conseil municipal du 19 avril 2017.

1- Protection incendie commune (Bruno)

Le premier bilan effectué par Hervé sur l'ensemble du village a été complété par une expertise demandée par Bruno aux services du SDIS qui nous ont adressé un schéma de couverture incendie des habitations de Tostat.

Cette étude montre des lacunes importantes pour la protection incendie au delà de la limite des 200 mètres.

La Borne N°4 Carrefour Maison SENAC n'est pas fonctionnelle et le cœur du village est concerné.

Des secteurs sont identifiés comme non couverts pour de nouvelles maisons.

La demande de lotissement de M. Louis DUSSAC Route d'Ugnouas ne peut être validée par les services sans l'accord du Maire pour implanter une Borne N°6 devant chez DUSSAC Frédéric.

Bornes nécessaires : N°7 à l'Entrée de la rue de Tarbes, N°8 au carrefour Maison DULOR, N°9 Rue de Marsac en face de la Maison CARRERE et N°10 Entrée Impasse LALANNE.

Deux Points d'Aspiration « A » sur le canal du Château et « B » sur l'Adour.

Un plan de situation de tous les points de pompage agricoles va être élaboré pour permettre de combler les zones limites.

2- Dossier LABAT (élevage chiens)

M. LUSSAN nous informe que depuis le dernier contrôle de gendarmerie, le mobilhome est déménagé.

Suite au contact téléphonique, Mme Le Juge lui conseille de prendre un avocat et de faire venir le géomètre pour déterminer avec exactitude la distance vis à vis des ICPE voisines Victor GUEDES et « Hôtel des Pattounes ».

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité décide de maintenir une position conforme au refus instruit par Nathalie ROMERA en date du 7 avril 2017 qui regroupe les avis défavorables des organismes d'état à un tel projet (PJ en Annexe).

3- Dossier BAYAC

Une série de malentendus nous conduit à clore la proposition faite à M. BAYAC sur l'espace riverain de la place de la Bascule.

Une délibération du conseil va fixer la surface minimale de 800m² à 1000m² pour un terrain constructible sur le territoire de Tostat. Cette surface permet de garantir l'espace de sécurité incendie entre maisons et l'assainissement sanitaire individuel.

L'intérêt de la Municipalité se porte sur les parcelles de la famille SAVE : 351, 352, 382 et maison 270. Cette opération de préemption destinée à l'extension du groupe scolaire peut-être jumelée à la création de logements sociaux pour personnes âgées.

Une proposition d'étude de logements en partenariat avec l'OPH65 sur les parcelles 119, 120, 196 et 197 de M. BAYAC Impasse du Cimetière est évoquée.

4- Réfection RD8 (Bazillac à Bazet) par le conseil Départemental

Le Conseil Départemental mène les travaux de réfection de la voirie de Bazillac à Bazet qui comprendront les opérations de marquage et de peinture des lignes.

Les bandes rugueuses à l'entrée Sud du village seront remplacées par un plateau surélevé sur 15m de long.

5- Virage Entrée Sud

L'entreprise Colas a débuté les travaux de réfection du virage à l'entrée Sud de Tostat pour un montant estimé de 3840€.

6- Compte-rendu commission voirie CCAM (Hervé)

Hervé présent aux deux réunions sur la Voirie Intercommunale commente le CR correspondant.

Il soumet au Conseil le besoin de délibérer sur les voies communales à transférer aux compétences de la CCAM.

L'entreprise Claude BEEZ de Momères a obtenu le marché pour les travaux d'épaveuse des 680Km de voirie intercommunautaire pour deux fois par an.

7- Compte-rendu commission école CCAM (Hyacinthe)

Hyacinthe remet et commente aux membres du conseil le CR de la commission « Affaires scolaires et périscolaires n° 2/2017 du 31 mai 2017 » à Vic en Bigorre (PJ en Annexe).

8- Questions diverses :

- Moutouade, une information va être diffusée pour inviter les habitants de la commune.
- Direction de l'École de Tostat : Julie Delgado est nommée Directrice titulaire de l'école de Tostat pour la prochaine rentrée scolaire. En raison de sa Maternité une remplaçante est à prévoir pendant l'année qui s'annonce évolutive et demandera beaucoup d'attention.
- Logements OPH 65 rue de l'Adour : 7 logements sont en location. Le rendez-vous sollicité avec l'organisme de logement social pour connaître le devenir de ces habitations n'a pas été accordé.

Par téléphone les services ont néanmoins donné les éléments de réponse suivants :

- Ces logements sont bien en vente mais le locataire historique gardera l'usufruit du logement tant qu'il le souhaitera.

- Le Locataire ou un enfant du locataire peut se porter acquéreur en bénéficiant d'une grille de décote pour le nombre d'année de location à l'OPH65.

- Les travaux d'entretien courant sont effectués à la demande des locataires auprès de l'OPH65, mais les gros travaux de rénovation extérieurs ne sont pas prévus.

- Réunion Comité du Quartier Adour ce samedi prochain. Les questions à l'ordre du jour concernent :

- la mise en conformité de la station d'épuration,

- le réseau électrique et les nouvelles installations,

- le réseau d'eau,

- Point Aspiration incendie sur Adour. L'aménagement doit se faire en concertation avec les services de la Maison de l'Eau de Jü-Belloc. Une buse de collecte des eaux de pluie vers l'Adour doit être installée. La barrière doit être reculée pour donner un accès direct aux véhicules incendie.
- Crépi Ateliers Municipaux doit être réalisé avant de permettre la création d'un boulodrome.
- Crépi mur du cimetière et réalisation de l'Ossuaire doivent être réalisés car les subventions FAR sont obtenues.
- Création espaces verts communaux (Jardin Bibliothèque, Église côté Est), les plantations se sont faites avec l'aide de l'association « Tostatenfleur » et des services municipaux.
- Salle des fêtes et ADAC, une relance est nécessaire car nous sommes sans réponse depuis l'été dernier.
- Échafaudages : le renouvellement pour l'échafaudage de chantier rue de Marsac n'est pas accordé.

Un formulaire de déclaration d'abri ou de mobilhome de chantier doit être remis aux constructions en cours, la validité de ces installations est de 6 mois. Une prolongation peut être accordée par le Maire pour 6 mois supplémentaires seulement.

- Police de l'Eau : elle est intervenue sur le territoire de la commune. Une information doit être diffusée pour signaler aux habitants de Tostat les risques qu'ils encourent en cas de pollution par les produits phytosanitaires du réseau des canaux en eau.
- Déclarations d'Incidents réseau téléphonique signalées par services en ligne sur le Rioumé et devant la maison Fauries.

- Signalétique routière sur le réseau du village, la réalisation a pris du retard.
- Bornage du chemin du Rioumé, il doit être réalisé rapidement car il entraîne du retard pour les projets de la plantade et des espaces verts communaux.
- Pont de Tostat Marsac, un témoin doit être placé par Hervé et le signalement fait aux services de voirie départementaux.
- Travaux électricité côté Est de l'église, Bernard relance Yves BODARD.
- CCAS supprimée par délibération (ligne budgétaire),
- Suppléants des grands électeurs pour les élections sénatoriales désignés.
- Les usagers de l'espace du Bernata devront signer une convention avec la municipalité (AL Tostat, Ecole...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Fait à Tostat, le 13 juin 2017

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES